Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_021-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage des délibérations : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, CARO Amélie, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés : **BOZEC Claire absente ayant donné procuration à Amélie CARO, GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE GALL Steeve absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, LE GOFF Pierre absent ayant donné procuration à Alain PORHEL, LEVER Olivier absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absent excusé : **CERCLERON Christophe**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 05 / 021 : Cession de la voirie « impasse de Kervern » du domaine privé de la commune à Mr François Joël LE PAGE :

Faisant suite à la précédente délibération n° 2026/05/018 de ce jour qui a vu le déclassement partiel de l'impasse de Kervern du domaine public pour la porter dans le domaine privé de la commune, il convient ici de délibérer pour autoriser la cession de la voie en question à Monsieur François Joël LE PAGE, conformément à sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **céder la voirie en question à Mr François Joël LE PAGE, soit :**
  - **la portion de voie entre sa limite actuelle et une limite future qui se situe après le garage cadastré AD n°179, soit environ 400 m² (à confirmer après bornage)**
- **fixer le prix de cession au prix de 2 € le m²,**
- **majorer ce prix de cession du montant correspondant aux frais supportés par la commune pour mener cette enquête publique (publication presse : 260 € + frais du commissaire enquêteur : 948 €), soit un montant total de 1 208 €.**
- **Et de préciser que les frais de bornage et d'acte à intervenir seront à la charge de Mr François Joël LE PAGE**
- **Et de préciser que Mr François Joël LE PAGE devra faire aboutir les démarches pour déplacer les équipements de ENEDIS (coffret électrique) et de la Communauté de communes (compteur d'eau et éventuel tabouret d'eaux usées) jusqu'en limite de propriété sur le domaine public. Les frais inhérents seront à la charge de Mr Le Page.**
- **autoriser Mme Le maire ou son représentant à signer l'acte.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL

Le Maire
Amélie CARO